Association Nationale
des Acteurs de la Réussite Éducative

Rapport :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES TRAVAUX

Mars 2025

En lien avec

Avec le soutien du
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VILLE

PRESENTATION

Sous le thème *« Les acteurs de la Réussite éducative à la croisée des politiques éducatives de territoire »,* l'Association Nationale des Acteurs de la Réussite Educative (ANARé) a organisé sa 12ème Rencontre Nationale de la Réussite Educative à Valenciennes Métropole les 21 et 22 novembre 2024, en présence de près de 350 acteurs travaillant dans le domaine de l'action socio-éducative et de la politique de la ville, de la Ministre chargée de la Ville, de maires, de députés, de présidents d'agglos, d'universitaires, d'associations, de réseaux et centres de ressources, de coordinateurs et référents de PRE, de services municipaux et départementaux…

Lors de cette Rencontre, la Ministre Chargé de la Ville et du Renouvellement Urbain, Valérie LETARD, a exprimé sa volonté forte de travailler en lien avec l'ANARE pour que les conclusions puissent nourrir la réflexion et l'action du gouvernement dans le cadre de la préparation des futurs programmes et actions en matière de politique de la ville et d'éducation. L'ANARE, de son côté, s'était engagée à remonter aux ministères, aux représentations des élus et aux différents partenaires les conclusions de ces travaux.

La 12ème Rencontre Nationale de la Réussite Educative s'est déroulée en plusieurs séquences :
10 ateliers thématiques, 2 conférences, 3 tables rondes et plusieurs temps d'échanges informels

Ces séquences ont été marqués par :
- la grande diversité des profils des acteurs intervenant (acteurs de terrain, universitaires, élus, services territoriaux, associations, experts, parents…),
- la diversité des territoires et des expériences présentées (Métropole, Corse, DOM-TOM, Belgique),
- la richesse et l'intensité des échanges tout au long des deux journées,
- la pertinence des constats et des analyses partagées.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS :

A l'issue des travaux de cette 12ème Rencontre, les participants ont fait des propositions face aux différentes problématiques soulevées lors des travaux :

1. 20 ans après leur lancement, les Programmes de Réussite Educative (PRE) ont démontré leur pertinence, leur efficience et leur efficacité comme levier des politiques éducatives de territoire. Or, la précarité dans les quartiers ne peut être traitée par des acteurs et des dispositifs eux-mêmes au statut précaire. Il est donc **nécessaire de les sanctuariser dans les politiques publiques** (financements, ingénierie, clarification des statuts) **et de garantir la professionnalisation des acteurs** en développant davantage **les actions de formation des référents et des coordonnateurs** (le niveau actuel de l'offre de formation apparaît très insuffisant au regard des besoins).

2. Sur plusieurs territoires, **les PRE** sont identifiés par les populations comme guichet (parfois unique) d'entrée et d'accès aux **autres services de droit commun**. Les PRE n'ayant pas vocation à se substituer au droit commun, il est urgent de mobiliser et de maintenir les services de ce dernier pour **travailler dans une démarche de complémentarité dans le respect des domaines de compétences respectives**.

3. **Les PRE ont développé une approche d'ensemblier et une réelle expertise en matière d'animation des réseaux de partenaires** sur les territoires (PEDT, CLAS, PEL, Cités Educatives…) ; et parallèlement, ils sont les seuls dispositifs de la politique de la ville à pratiquer cette approche pertinente de parcours individualisé et personnalisé indispensable dans la prise en charge des problématiques éducatives des enfants et des jeunes : il serait donc judicieux **de valoriser ce rôle et de le réaffirmer dans le cadre des Contrat de ville et des missions des autres acteurs locaux**.

4. **La Cité éducative** est une démarche nouvelle dans la politique éducative territoriale. Dans beaucoup de territoires, son implantation et/ou son fonctionnement manquent d'une réelle articulation avec les PRE. Afin d'optimiser l'action et d'éviter les mille-feuilles, il est primordial de **garantir et de réaffirmer cette nécessaire articulation en donnant des consignes claires dans ce sens aux services de l'Etat**.

5. **Les questions d'éthique**, de respect de la vie personnelle et de la confidentialité des données restent posées malgré les outils juridiques mis en place. Les participants alertent sur **la nécessité de garantir la protection des données des familles** (condition de leur adhésion aux PRE) face à la tentation du « contrôle social » et de certaines dérives constatées sur le terrain. Les **« Chartes de confidentialité » déjà existantes doivent être revalorisées ; de même, un rappel des engagements doit être fait aux services de l'Etat et aux élus.**

6. **Les problématiques de santé restent les principaux freins à la réussite éducative**. En plus des besoins déjà identifiés il y a 20 ans (orthophonie, motricité, surpoids…) ; les acteurs des PRE sont confrontés à la monté en puissance de nouveaux besoins et de situations complexes de santé mentale que, seuls, ils ne pourront affronter (handicap, mal-être, cyber-harcèlement, addiction aux écrans...) Il est urgent de **renforcer l'offre publique en matière de santé et de prévention, de mobiliser les structures existantes autour des fragilités repérées par les PRE et de mettre en place des protocoles spécifiques facilitant la coordination et l'accès aux soins ainsi que le développement, via des formations, d'outils de suivi et de nouvelles approches** comme les compétences psychosociales.

7. **Une vigilance particulière doit être observée à l'égard des PRE des territoires ultramarins** qui sont face à des difficultés plus complexes que celles connues en métropole. Ce qui rend leur intervention insuffisante, voire parfois périlleuse, vue l'absence ou l'insuffisance du droit commun. D'où **la nécessité d'abonder les moyens alloués à ces territoires.**

8. **L'ANARE, en tant qu'association d'acteurs** de près de 700 membres, **doit continuer de porter les préoccupations de terrain auprès des pouvoirs publics** ainsi que les propositions faites par ces acteurs lors de ses rencontres nationales et régionales. Et en tant qu'espace de mutualisation et d'échanges, l'ANARE doit **développer ses ressources** (bases de données, outils de suivi, supports de communication) **pour un meilleur accompagnement des PRE**.